



Changement de prefecture pour faire une demande de regularisation

Par **ouahmed**, le **03/11/2009** à **20:32**

Bonjour, je suis de nationalité algérienne en situation irrégulière ayant plus de 10 ans de présence en France. J'ai fait une demande de régularisation après 10 ans de présence sur le territoire [accord bilatéral du 27 décembre 1968 modifié] [article 6.1 du 3ème avenant de l'accord franco-algérien du 11 juillet 2001]. Ma première demande date de 2000 à la préfecture du Nord (asile territoriale) et juste après le refus (octobre 2001) je suis venu en région parisienne, et tous mes papiers qui prouvent ma présence en France sont à l'adresse de la région parisienne et de Paris, et comme je voyais une association j'ai laissé mon dossier et cette association mon dossier traîner, et je commençais à déprimer, du coup une amie ma demande de ramener mon dossier et faire ma demande dans une autre préfecture la Nièvre (58) (là où elle habite) j'ai déposé mon dossier et récemment j'ai un courrier (que j'ai bien des preuves de présence sur le territoire mais tous mes papiers sont de la région lilloise ou parisienne) et que la préfecture n'a pas le pouvoir de me régulariser car j'ai pas pu prouver ma présence sur le territoire du département et à part l'hébergement de mon amie la Niéroise j'ai pas pu présenter autre chose qui prouve que je suis bien dans la Nièvre, et bien sûr après mon dépôt de dossier j'ai demandé le changement d'adresse de mon aide médicale de l'état (on m'a dit que ça prend 6 semaines) et récemment j'ai eu mon avis de imposition et j'ai demandé aussi le changement d'adresse mais c'est aussi long, et cette préfecture m'a invité de faire ma demande sur Paris, si non mon dossier sera ajourné jusqu'à ce que je leur prouve que je suis bien dans la Nièvre. J'aimerais bien avoir combien de présence qui faut sur un département??? En dehors de l'hébergement quelles sont les autres moyens qui font preuve de présence dans le département??? Je vous remercie beaucoup de vos réponses. ouahmed

Par **abdeldjamel**, le **28/02/2011** à **00:05**

ouahmedrnbonjour, bonsoir...rnj ai lu vos messages, je souhaite vous contacté ...Cordialement

Par **ouahmed**, le **28/02/2011** à **10:25**

rebonjourrnfait moi signerna bientôt

Par **kmla**, le **03/12/2012** à **15:33**

SalamrnOutre le fait qu'il faut prouver sa présence sur le territoire français il faut aussi le faire pour le département?

Par **AlexanderVas95**, le **03/12/2012** à **16:43**

Bonjour,rnComme justificatifs il y en a plein, justificatif de résidence à votre nom (quittance de loyer, edf, gdf, internet, france telecom, banque, assurance...) effectivement, vous ne pouvez pas changer de préfecture comme ça sans y habiter. C'est logique.

Par **kmla**, le **03/12/2012** à **17:25**

Sur d'autre site on dit "vas dans une autre préfecture" comme si on vous conseillait d'aller voir dans un autre magasin...Le désespoir et la détresse m'y ont fait croire.

Par **AlexanderVas95**, le **04/12/2012** à **14:31**

Oui vous pouvez aller dans une autre Préfecture mais on habite le département.